

Le 8 juin 2026,

Communiqué de presse



Les nouveaux élus du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon

Suite aux élections municipales, une nouvelle équipe d'élus a été désignée ce 8 juin pour administrer le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon. 22 élus forment désormais l'organe exécutif du Parc, mêlant continuité et renouvellement au service d'un territoire préservé et vivant.

Suite à la recomposition des équipes municipales, les communes et les intercommunalités ont désigné leurs représentants au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon. Les représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des deux Départements des Alpes-de-Haute-Provence ne changent pas, 2026 n'étant pas année d'élection pour eux. Ce sont donc 91 titulaires et 162 suppléants qui siègent dans les instances du Parc.

Ces représentants se sont réunis lors d'un comité syndical le 8 juin 2026 à Comps-sur-Artuby pour désigner parmi eux les 22 représentants au Bureau, une instance chargée de prendre les décisions au plus près de la vie quotidienne du Parc.

Immédiatement après, le Bureau a élu en son sein, le président et les vice-présidents, avec pour chacun une délégation thématique spécifique. En voici le détail :

Président et vice-présidents du Parc :

Président : Bernard Clap

1e vice-président : Georges Botella

2e vice-présidente : Laurence Dépieds, déléguée à l'eau et milieux aquatiques

3e vice-président : Jean-Charles Borghini, délégué aux paysages, à l'aménagement et l'énergie

4e vice-président : Claude Bondil, délégué à agriculture et pastoralisme

5e vice-présidente : Nina Jonker, déléguée à la biodiversité

6e vice-président : Jacques Avanian, délégué à la culture et au patrimoine

7e vice-président : Romain Colin, délégué au écotourisme

8e vice-président : Ludovic Laton, délégué à l'éducation et au climat

Les membres du bureau :

Conseil régional : Georges Botella , Jean-Charles Borghini

Conseil départemental 04 : Claude Bondil

Conseil départemental 83 : Nathalie Perez-Leroux

Communes et villes portes : Jacques Avanian, Romain Buchaud, Yves Camoin, Hélène Chauvin, Bernard Clap, Romain Colin, Raphaël Enderlé, René Garcin, Denis Gayde, Muriel Gillet, Nina Jonker, Ludovic Laton, Vincent Mariani, Jean-Marie Pautrat, Nicolas Stampfli, Michel Timbert

Elus des Intercommunalités : Laurence Dépieds, Christine Passard

Profitons-en pour rappeler à quoi sert un Parc et comment il fonctionne...

Un Parc naturel régional protège et met en valeur un territoire à dominante rurale dont le patrimoine (paysages, milieux naturels, culture...) est exceptionnel et fragile. C'est à la fois un projet concerté de développement durable, et un label accordé par l'État.

La charte d'un Parc

La charte concrétise le projet de protection et de développement. Résultat d'une large concertation, elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures pour les mettre en œuvre. C'est aussi un contrat qui engage les communes et les communautés de communes, les départements et la Région qui le signent à en respecter les mesures. Elle est valable 15 ans. Passé ce délai, une procédure de révision est engagée pour définir un nouveau projet et reconduire le classement du territoire.

Ses outils

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc. Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

Ses méthodes

Un Parc n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation et on cherche à convaincre, pas à contraindre.

Son rôle n'est pas non plus d'agir seul, mais d'animer. Il mobilise des moyens humains et financiers, accompagne, aide au montage des projets, et cherche solutions et financements. Il lui arrive également d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

Il place l'innovation et la création au cœur de ses actions. Transcendant les frontières administratives et agissant uniquement en fonction des enjeux, il teste et expérimente avec une grande liberté.

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Suzanne Gioanni, codirectrice - sgioanni@parcduverdon.fr

Audrey Zorzan-Lacoste, chargée de mission culture assurant le remplacement de

Marlène Economidès, chargée de communication - azorzan@parcduverdon.fr

Maison du Parc - Domaine de Valx - 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr